



Société de transport  
de Laval

## GUIDE DE L'USAGER

### Accessibilité du réseau régulier



# Le réseau régulier de la STL gagne en accessibilité

**Pour vous offrir liberté, autonomie et flexibilité  
dans vos déplacements!**

Les personnes en fauteuil roulant, triporteur ou quadriporteur peuvent maintenant emprunter le réseau régulier de la STL grâce à des autobus munis d'une rampe d'accès.



Ce service s'adresse aux usagers aptes à monter dans l'autobus et à en descendre de **façon autonome**, soit par eux-mêmes, soit avec l'assistance de leur accompagnateur.

Il ne remplace pas le transport adapté, toujours disponible pour les personnes qui le préfèrent ou dont les besoins particuliers l'exigent.

**Vous comptez voyager à bord  
des autobus accessibles?**

Lisez ce qui suit pour des  
déplacements sans tracas!

## 1

Sachez où et quand le service par autobus accessible est offert.



Pour connaître les lignes desservies, les arrêts désignés et les heures de passage des autobus accessibles, consultez notre **site Internet** à la section Horaires et trajets ou informez-vous auprès de notre **Centre contact clients** au 450 688-6520.



De plus, les dépliants horaires des lignes desservies signalent par le pictogramme  les **lignes accessibles** aux fauteuils roulants, triporteur et quadriporteurs.



Les autobus accessibles peuvent vous prendre et vous déposer aux **arrêts désignés** des lignes desservies, selon un horaire déterminé. Vérifiez sur le panneau d'arrêt et repérez le pictogramme.



# 2

Vérifiez que votre aide à la mobilité n'excède pas les dimensions maximales acceptées.



Fauteuil roulant manuel ou motorisé, triporteur ou quadriporteur :



Largeur :  
73,66 centimètres (29 pouces)  
Longueur :  
116,84 centimètres (46 pouces)

# 3

Si vous êtes accompagné dans vos déplacements, procurez-vous une carte d'accompagnateur.

La personne qui vous assiste dans vos déplacements bénéficie d'un droit de passage **gratuit** si vous avez une carte d'admission au transport adapté et que vous la présentez au chauffeur. Sinon vous pouvez vous procurer une carte d'accompagnateur émise par le service de transport adapté de la STL.

**Pour vous la procurer :**

Site Internet


<http://www.stl.laval.qc.ca/lang/fr/transport-adapte/carte-daccompagnement>

Téléphone

450 662-8356



# 1 Assurez-vous d'être au bon arrêt

Le panneau d'un arrêt où il vous est possible de monter dans un autobus accessible porte le pictogramme .



# 2 Repérez l'autobus qui peut vous prendre à son bord.

L'enseigne électronique située au-dessus du pare-brise d'un autobus affiche le pictogramme  lorsque le service est en vigueur.



### 3 Annoncez votre intention de monter dans l'autobus.

À l'approche de l'autobus accessible, placez-vous à l'arrêt de manière à être visible au chauffeur. Ce dernier commencera à déployer la rampe d'accès après l'embarquement des autres usagers.



### 4 Tenez-vous à distance de la rampe d'accès pendant son déploiement et attendez son déploiement complet avant de vous y engager.

Le déploiement de la rampe d'accès nécessite un espace dégagé devant et de chaque côté. Pour votre sécurité, gardez vos distances!





**1** Installez-vous dans la zone de l'autobus réservée à l'usager utilisant une aide à la mobilité (fauteuil roulant, triporteur, quadriporteur).

Située près de la porte arrière, cette zone est facilement repérable.

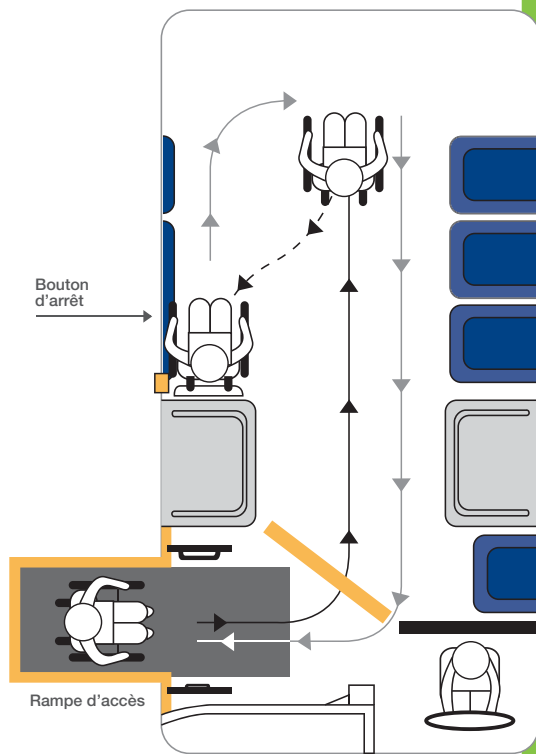
**2** Positionnez correctement votre aide à la mobilité.

8 Votre aide à la mobilité doit faire face à l'arrière de l'autobus et être adossée au coussin d'appui prévu à cet effet.

**3** Engagez les crans d'arrêt ou tout autre mécanisme de freinage de votre aide à la mobilité.

De plus, si vous utilisez un triporteur, placez sa roue avant bien droite pour une meilleure stabilité.





Source : STO

### Avis important

La Société de transport de Laval, la STL se dégage de toute responsabilité pour tout bris ou dommage causé au fauteuil roulant, triporteur ou quadriporteur à la suite de l'utilisation de l'équipement facilitant l'accès à bord des autobus.

## 1 Manifestez à l'avance votre intention de descendre de l'autobus.

Appuyez sur le bouton de demande d'arrêt **bleu**, situé sous le banc central qui est en position fermée, pour indiquer au chauffeur que vous souhaitez bientôt descendre. Le chauffeur vous déposera au prochain arrêt autorisé pour un débarquement au moyen de la rampe d'accès.



## 2 Une fois à destination, attendez le déploiement complet de la rampe avant de vous y avancer.

Le chauffeur laissera descendre les autres passagers avant de déployer la rampe d'accès.

## Est-ce que le chauffeur peut m'aider à monter dans l'autobus ou à en descendre?

NON. Pour des raisons de sécurité, le chauffeur doit demeurer en tout temps au volant de son véhicule. Il n'est donc pas en mesure de vous aider à monter dans l'autobus ou à en descendre, ni à vous installer dans la zone réservée.

## Pourquoi ne puis-je monter ou descendre qu'à certains arrêts d'une ligne d'autobus?

La configuration physique d'un arrêt doit remplir certaines conditions pour permettre un embarquement et un débarquement sécuritaires au moyen de la rampe d'accès. Plus précisément, le trottoir doit avoir une hauteur minimale de 8,2 centimètres et une largeur minimale de 1,5 mètres, ceci afin que l'inclinaison de la rampe n'excède pas dix degrés. Pour cette raison, les embarquements et débarquements des personnes en fauteuil roulant, triporteur ou quadriporteur ne sont autorisés qu'aux arrêts désignés.

## Est-ce que le service d'autobus accessible est disponible l'hiver?

OUI. Il est offert toute l'année. Cependant, en période hivernale, la STL pourrait annuler certains arrêts désignés si la neige ou la glace représente un danger. En cas de doute, contactez notre Centre contact clients au 450 688-6520.

## Que dois-je faire si une personne en fauteuil roulant, triporteur ou quadriporteur se trouve dans l'autobus lorsque je m'apprête à y monter?

Cette situation s'avère peu probable, mais si elle survient, deux scénarios sont possibles :

- **Si vous pouvez plier votre fauteuil roulant et prendre place sur un siège,** montez à bord en suivant la procédure d'embarquement. Une fois installé sur un siège, veillez à ranger votre fauteuil de façon à ne pas nuire à la circulation des autres usagers.
- **Dans le cas contraire,** vous devrez malheureusement attendre le passage du prochain autobus accessible.



## Quelques conseils pour un déplacement confortable, en toute sécurité

- 1** Il est recommandé d'être accompagné **lors de votre premier déplacement à bord d'un autobus accessible**. Vous pourrez ainsi vous familiariser avec les manœuvres d'embarquement, de positionnement et de débarquement, tout en comptant sur l'assistance de votre accompagnateur au besoin.
- 2** **Avant d'emprunter la rampe d'accès** pour monter dans l'autobus ou en descendre, assurez-vous d'adopter une position sécuritaire sur votre aide à la mobilité, attachez-en la sangle de maintien et enclenchez son dispositif anti-bascule.
- 3** **Manoeuvrez avec précaution sur la rampe d'accès**, considérant que son inclinaison peut atteindre dix degrés.



Société de transport  
de Laval

Pour des questions ou des commentaires concernant vos déplacements,  
n'hésitez pas à joindre notre Centre contact clients au **450 688-6520**.

[stl.laval.qc.ca](http://stl.laval.qc.ca)

Société de transport de Laval  
2250, avenue Francis-Hughes  
Laval (Québec) H7S 2C3

Lundi au vendredi : 6 h 30 à 20 h

Samedi, dimanche et jours fériés : 8 h à 18 h



Recycled

Supporting responsible use  
of forest resources  
[www.fsc.org](http://www.fsc.org) - Cert no. SCS-COC-002890  
©1996 Forest Stewardship Council

